



**COMPTE RENDU
DE LA SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL
DE SUPERVISION DU MERCREDI 07 AOUT 2024.**

Convocation N°50/114/MPKOUSE/SA du 05 août 2024.

Lieu : Salle de réunion du Maire.

Président de séance : Monsieur Inoussa ZIME CHABI, Maire de la commune de Parakou.

Secrétaire de séance : Monsieur Hyacinthe O. ELEGBEDE, Secrétaire Exécutif de la Mairie de Parakou.

Etaient présents à cette session, les conseillers dont les noms suivent :

- 1 - ZIME CHABI Inoussa, Maire, Président du conseil de supervision ;
- 2- YARI Mohamed Abdel Taya, 1er Adjoint au Maire ;
- 3- OROU-GANKOU Moustapha, 2^{ème} Adjoint au Maire ;
- 4 - ADAM ABDOULAYE Alimatou, 3^{ème} Adjointe au Maire ;
- 5 - HOUNDIN Judicaël, Président Commission des Affaires Economiques et Financières
- 6- DRAMANE S. Daouda, Président Commission de la Coopération et des Relations avec les Institutions,
- 7- AROUNA Adiza, Présidente de la Commission des Affaires Sportives et Culturelles,
- 8-CHABI DOUAROU Boni, Président de la Commission des Affaires Domaniales et Environnementales ;

Tous les huit (08) membres du conseil de supervision, ont répondu présent à l'invitation du Maire.

Le conseil de supervision a donc valablement délibéré.

L'ordre du jour se présente comme suit :

- 1- étude et adoption du compte-rendu de la session ordinaire du conseil de supervision du 16 juillet 2024 ;
- 2- examen du rapport d'activités du Secrétaire Exécutif au titre du mois de juillet 2024 ;
- 3- examen et adoption du document portant 2^{ème} collectif budgétaire gestion 2024 de la commune de Parakou ;
- 4- étude et adoption du Document Communal de Programmation Budgétaire Pluriannuelle 2025-2027 ;

- 5- autorisation de signature de la convention-cadre du partenariat Etat-commune de Parakou ;
- 6- autorisation de réhabilitation du terrain de sport de Ganou par le Ministère des Sports ;
- 7- divers.

Déroulement de la séance :

A l'ouverture de la session, Monsieur Inoussa **ZIME CHABI**, Président du Conseil de Supervision, a remercié les conseillers pour leur présence en vue de discuter des questions de développement de la ville.

1- Étude et adoption du compte-rendu de la session ordinaire du 16 juillet 2024 ;

La session du 16 juillet 2024 a porté sur plusieurs sujets points. Il s'agit entre autres de :

- adoption du compte-rendu de la session ordinaire du conseil de supervision du 13 juin 2024 ;
- étude et adoption du rapport d'activités du Secrétaire Exécutif au titre de juin 2024 ;
- échanges sur les orientations budgétaires de l'année 2025 ;
- autorisation de paiement de prime de rendement au profit du personnel municipal ;
- 5 -étude et adoption du rapport de la Foire Internationale de Parakou édition 2023 ;
- étude et validation des Plan d'Action d'Arrondissement Budgétisé, Plan d'Action d'Arrondissement Simple, PV du déroulement du Comité de Développement d'Arrondissement et PV de reconnaissance des sous-projets en cluster du projet COSO dans le 1^{er} arrondissement ;
- divers

Il convient de noter que les débats ont été fructueux à cette session et d'importantes décisions ont été prises.

Le compte rendu de cette session a été adopté par huit (08) voix pour, zéro (0) voix contre et zéro (0) abstention

2- Examen et adoption du rapport d'activités du Secrétaire Exécutif du mois de juillet 2024

Ce rapport retrace les différentes actions menées par le Secrétaire Exécutif pour le bon fonctionnement des services municipaux.

En dehors de la tenue régulière des séances hebdomadaires du comité de direction, diverses

activités ont été menées dont entre autres :

- la tenue du Séminaire d'intégration des nouveaux Secrétaires Administratifs d'Arrondissement et des Chefs d'arrondissement des communes des départements du Borgou et de l'Alibori à la Mairie de Parakou ;
- l'installation des nouveaux Secrétaires Administratifs d'Arrondissements ;
- l'organisation et la tenue effective de la troisième session ordinaire du Conseil Municipal au titre de l'année 2024;
- l'organisation des séances de concertation sur les orientations budgétaires avec les services déconcentrés de l'Etat et avec les élus communaux (membres du Conseil de Supervision et Chefs d'Arrondissements) en vue de la finalisation du Document Communal de Programmation Budgétaire Pluriannuelle 2025-2027 ;
- la validation du diagnostic communal du Plan de Développement Municipal 4^{ème} génération ;
- l'organisation d'un atelier de la définition de la vision et des orientations stratégiques.
- suivi des chantiers de la commune.

Le rapport du Secrétaire Exécutif retrace également les délibérations et instructions du conseil de supervision ainsi que celles du conseil municipal qui ont été transmises à l'autorité de tutelle.

Les autres points du rapport concernent :

- les délibérations du conseil communal soumises à l'approbation du Préfet ;
- les délibérations du conseil de supervision soumises à l'approbation du Préfet ;
- les actes du maire soumis à l'approbation du Préfet ;
- les actes du Secrétaire Exécutif soumis à l'approbation du Préfet ;
- les décisions, conventions ou contrats, notes de services, circulaires signés par le Secrétaire Exécutif.

Le document a été adopté par huit (08) voix pour, zéro (0) voix contre et zéro (0) abstention.

3- examen et adoption du document portant 2^{ème} collectif budgétaire gestion 2024 de la commune de Parakou ;

Le Président de la Commission des Affaires Economiques et Financières a présenté le rapport de sa commission aux membres du conseil de supervision sur le projet de collectif budgétaire soumis à l'organe délibérant. Dans son exposé, il a fait ressortir les forces et faiblesses du

document et fait des propositions en vue de son amélioration avant sa mise en œuvre.

Le Maire a demandé aux autres membres de se prononcer sur le document.

Après d'intenses échanges, les conseillers ont fustigé la non prise en compte de certaines rubriques dans ce projet de collectif budgétaire qui est le deuxième et probablement le dernier de l'année 2024. Ils ont souhaité que les observations précédemment formulées soient intégrées avant l'adoption du document. Ces observations concernent essentiellement :

- la dotation en mobilier au Maire et à ses adjoints ;
- la suppression de l'activité relative au pavage de la cour de la Mairie ;
- la réduction du budget lié au fonctionnement ;
- la réorientation des fonds prévus pour l'aménagement de la voie Caméléon allant vers la douane et bien d'autres

Le document du deuxième collectif budgétaire a été retiré pour prise en compte des observations des conseillers.

4- étude et adoption du Document Communal de Programmation Budgétaire Pluriannuelle 2025-2027

Aux termes des articles 396 et 397 de la loi 2021-14 du 20 décembre 2021 portant code de l'administration territoriale en République du Bénin, les communes élaborent les documents d'orientation budgétaire qui font l'objet de débat.

Dans le but de se conformer à cette exigence de la loi, la commune de Parakou a élaboré le document communal de programmation budgétaire pluriannuelle 2025-2027 qui présente les réalisations financières à fin juin 2024, les perspectives économiques et financières et les réformes qui se subdivisent en deux sections à savoir : les réformes engagées et les réformes envisagées.

Ce document de planification est prévu pour couvrir la période de 2025 à 2027 et permettra de mettre la commune de Parakou sur la voie du développement

Après avoir apporté quelques amendements au document, les conseillers l'ont adopté à l'unanimité.

5- autorisation de signature de la convention-cadre du partenariat Etat-commune de Parakou ;

La mise en œuvre des grands projets inscrits aux Programmes d'Actions du Gouvernement (PAG) 2021-2026 en soutien aux communes, pour améliorer le cadre de vie des populations, le

développement équilibré et durable de l'espace national (Axe 7 du PAG) est porté par le Ministère du Cadre de Vie et des Transports, en charge du Développement Durable (MCVT).

Dans une approche participative et inclusive, la mise en œuvre desdits projets du PAG dans les différentes communes a été faite à travers la mise en place d'un véritable partenariat entre l'Etat représenté par le MCVT et les communes.

Dans cette optique, le déploiement des activités de la SGDS SA dans la ville de Parakou, qui s'inscrit dans l'opérationnalisation de l'axe 7, nécessite un encadrement juridique qui se traduit par la mise en place d'une convention de partenariat, à l'instar de celle signée avec les villes du Grand Nokoué.

Jugeant de l'utilité de ces projets à grands impacts pour le quotidien des populations de la commune de Parakou, les conseillers ont tout d'abord féliciter le Maire pour son management auprès du Gouvernement et l'ont encouragé à poursuivre le combat pour un Parakou développé. Ils ont pour finir autorisé l'autorité municipale à signer ladite convention.

6- autorisation de réhabilitation du terrain de sport de Ganou par le Ministère des Sports

Dans le cadre de la construction des infrastructures sportives de proximité par le Gouvernement dans les communes du Bénin et attendu que le stade municipal de la ville de Parakou connaîtra très prochainement une rénovation complète, le Ministre des Sports, par correspondance n°0302/MSP/DC/SGM/DISSE/SA du 06 août 2024 a saisi le Maire d'une demande de mise à disposition du terrain de Ganou dans le 3^{ème} Arrondissement en vue de sa rénovation par la construction d'infrastructures de football et des sports de main.

Le projet de réhabilitation du terrain de sport de Ganou par le Ministère des Sports consiste à rénover ce terrain en y ajoutant plusieurs disciplines afin d'offrir aux sportifs un cadre sûr, cohérent et adapté à la pratique du sport, en attendant la rénovation complète du stade municipal de la ville.

Après en avoir délibéré, les conseillers ont, à l'unanimité adopté le principe de mise à disposition du terrain de sport de Ganou situé dans le 3^{ème} arrondissement au profit du Ministère des Sports en vue de sa réhabilitation ;

Ledit terrain a les caractéristiques suivantes :

Statut juridique : réserve administrative

Lot : 1184 du lotissement de Ganou

Superficie : 02ha 57a 72ca et limité :

- Au Nord par la voie de 20m
- Au Sud par la voie de 15m
- A l'Est par la voie de 15m
- A l'Ouest par la voie de 15m

Ledit terrain demeure dans le patrimoine immobilier de la commune.

7- divers

Au point des préoccupations diverses le Maire a déploré le retard des conseillers lors des sessions. Il a exhorté chaque conseiller à une prise de conscience afin de régler cette situation qui n'est pas de nature à faciliter le travail. Il a également demandé aux adjoints au Maire et aux Présidents de commissions de transmettre leurs besoins par écrit au Secrétaire Exécutif en vue de leurs prises en compte.

La question de l'occupation du domaine public local a été aussi évoqué. A ce sujet, le domaine attribué à un citoyen au troisième arrondissement, plus précisément derrière le siège de l'arrondissement a retenu les attentions. Les conseillers ont souhaité qu'un engagement écrit soit pris par le citoyen en vue de prévenir tout conflit. A ce sujet, ils ont aussi recommandé que les Chefs d'Arrondissement et les délégués soient désormais associés à cette activité.

D'autres points non moins importants ont été abordés au cours de cette session.

Démarrée à 09 heures 27 minutes, la séance a pris fin à 12 heures 16 minutes à la satisfaction de tous.

Fait à Parakou, le 07 août 2024

Le Secrétaire de séance,




Hyacinthe O. ELEGBEDE. -

Le Président de séance,




Inoussa ZIME CHABI.-



SÉANCE: Conseil de Supervision

DATE: Mercredi 07 août 2024

HEURE: 09h

LIEU: Salle de réunion du Maire

LISTE DE PRESENCE

N°	NOM ET PRENOMS	FONCTION	CONTACTS	EMARGEMENTS
1	Inoussa ZIME CHABI	Maire	97 48 05 49	
2	CHABI Oumarou Beni	Président P/CCRI	62 84 28 98	
3	AROUNA Adizatou	P/CASC	96 83 38 94	
4	HOUNGAN Judicael	P/CAEF	61 20 50 50	
5	OROU-GANKOU Moustapha	DAM	66 74 27 59	
6	ABDOULLAYE Alimatare	TAM	66 17 13 33	
7	YARI Mohamed Abdoulaye	PAM	97 48 30 48	
8	DRAMANE Sibi Samoua	P/CCRI	66 26 14 14	
9	ELEGBEDE Hyacinthe	SE	95 39 22 35	
10				